

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Toutefois, aucun jugement n'étant intervenu jusqu'à maintenant sur ce point, il n'est pas possible de dire exactement quelle sera la jurisprudence.



Chronique forestière.

Confédération.

La nouvelle loi forestière. — Par décision du 13 décembre dernier, le Conseil des Etats a décidé d'adhérer aux propositions de sa commission, moyennant quelques modifications. De son côté, la commission du National, réunie à Berne à la fin de janvier a discuté les divergences existant entre les deux conseils, maintenant sur plusieurs points, sa première manière de voir.

La commission du National, dont font partie deux membres de la Suisse française, M. Cavat, pour Vaud et M. Locher, pour le Jura bernois, est prête à rapporter. Mais il y a peu de chances pour qu'il en soit ainsi dans la session d'avril. Peut-être sera-ce le cas en juin ? Nous serions ainsi en présence d'un dossier de plus en plus volumineux: 1^{er} projet du Conseil fédéral juin 1898; 2^{me} projet du même, mai 1899; décision du National, juin 1899; décision des Etats, décembre 1901. Et enfin, propositions de la commission du National, janvier 1902.

Dans un prochain article nous reviendrons sur cette nouvelle loi, telle qu'elle est sortie des dernières délibérations, en attendant la sanction souveraine.

Cantons.

Neuchâtel. — La bise — Le vent du Nord qui soufflait avec une violence heureusement rare, paraît avoir occasionné de sérieux dégâts dans les forêts au pied du Jura. Dans le 2^{me} arrondissement, par exemple, on nous parle de 600 à 700 plantes chablis.

Il en est de même dans le canton de Vaud, ainsi à Yverdon, où près de 200 plantes ont été renversées ou cassées par la bise, en même temps que les gros marronniers séculaires de la promenade de Derrière le lac.

Nous serions heureux de pouvoir noter ici tous les renseignements que nos collègues intéressés voudront bien nous fournir. L'un d'eux nous écrit à ce sujet: „Evidemment, c'est un sérieux garde à vous, car si nous garantissons nos boisés du vent, nous les ouvrons à la bise. Voilà des cas pratiques où l'on peut juger des avantages de la forêt jardinée. Il y aurait, à mon avis, une étude intéressante à faire, comparant les dégâts occasionnés dans les futaies régulières d'âge gradué et ceux causés aux futaies jardinées, dans lesquelles le massif n'est pas ouvert davantage, d'un côté que de l'autre.“

D'accord, cher collègue. Et nous comptons sur vous.

Vaud. — Société vaudoise des forestiers. — Cette société qui tend à devenir plutôt la *société romande des forestiers*, puisqu'elle compte aujourd'hui un nombre très respectable de membres des cantons voisins, s'est réunie à Lausanne le 22 courant, en assemblée générale d'hiver.

A l'ordre du jour figuraient entre autres deux travaux présentés par MM. Graff et de Luze, *Tarifs de cubage* et les *pépinières du canton de Vaud*.

Nous reviendrons, plus en détail, sur cette réunion, dans notre prochain numéro.

Etranger.

France. — Les ouragans dans les Vosges. — Les dernières tempêtes ont causé des dégâts énormes dans les forêts des Vosges, notamment dans la région de St Dié et plus particulièrement dans le massif du Donon et la vallée de Celles. L'ouragan qui s'est déchaîné, a fauché, sur son passage les arbres les plus solides et a soulevé, comme des fétus, les objets les plus lourds. Il a fait une véritable hécatombe de sapins.

Les débris d'arbres et de branchages forment engloutis sous la neige, des monceaux informes, parfois infranchissables. Le désastre a sévi avec intensité dans tout le pays. A Cornimont 120 h. de bois ont été abattus; plus de 40000 m³ de bois jonchent le sol: les trois quarts de ces bois appartiennent à l'Etat et un quart à la commune. La perte totale dépasse ici 400000 francs. A Rocheson, on évalue à plus de 15000 m³ les chablis résultant des dégâts provoqués par la tempête.

Cette énorme quantité de chablis va causer une véritable perturbation dans le marché des bois. Les négociants de la contrée sont d'avis de demander à l'administration forestière, de laisser sur pieds les dernières coupes, pour permettre ainsi l'acquisition de ces chablis.

— Dessiccation du bois. — La *Nature* signale, pour obtenir rapidement la dessiccation du bois, un procédé de sénilisation rapide par l'électricité. On place les bois dans une cuve au fond de laquelle se trouve un châssis à claire-voie, formant double fond, recouvert de plomb et relié au pôle positif d'un dynamo. Par dessus on place des caisses carrées et une garniture de plomb, en communication avec le pôle négatif de la source électrique. La cuve est remplie d'une solution de bororesinale de soude.

Un autre procédé consiste à employer un bain composé de 10% de colophane et de 75% de carbonate de sodium. Sous l'influence du courant électrique, les liquides qui imprègnent le bois sont éliminés et montent à la surface du bain, tandis que le bois absorbe entièrement la solution dans laquelle il est plongé. Après 5 à 8 heures, l'opération est terminée, et le bois abandonné, pendant une quinzaine de jours, dans un endroit sec, peut être immédiatement utilisé.

Allemagne. — Allgemeine Forst- und Jagdzeitung. — Ensuite du décès de M. le Dr. von Lorey, la rédaction de ce périodique sera

dirigée à l'avenir par M. le Dr. Wimmenauer, professeur des sciences forestières à l'université de Giessen. Il était difficile de faire un choix plus heureux et le nom du nouveau rédacteur assure la vitalité de cette importante publication.

Etats-Unis d'Amérique. — Aux Philippines. — Les Américains ne perdent pas leur temps, c'est un fait bien connu. Les voici occupés aux Philippines, à améliorer les conditions forestières de leur nouvelle possession. L'année dernière déjà fonctionnait un Bureau forestier, en vue de réorganiser la police forestière et les résultats obtenus nécessitent aujourd'hui de faire un pas de plus. Notre ancien camarade et collègue, M. Hagger, autrefois inspecteur d'arrondissement au Tessin, ensuite administrateur des forêts attachées à l'école forestière new-yorkaise de l'Adirondack, vient de partir pour Manille avec un certain nombre d'ingénieurs forestiers. Tous nos vœux l'accompagnent dans ce nouveau champ d'activité et, comme notre confrère la „Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen“ nous serions heureux de publier ici les intéressantes communications qu'il voudra bien nous faire à ce sujet.



Bibliographie.

Ueber Anbauversuche mit fremdländischen Holzarten in Oesterreich. Von *Dr. Cieslar*. Mitteilung der K. K. forstlichen Versuchsanstalt in Mariabrunn. Separatabdruck aus dem „Centralblatt für das gesamte Forstwesen“ 1901. Wien, *Wilhelm Frick*, Hofbuchhandlung, 1905, 55 S. gr. 8°.

Dans une introduction documentée, l'auteur explique pourquoi, on ne peut pas conclure à la non réussite de telle ou telle acclimatation, en se basant pour cela sur les résultats obtenus dans une certaine localité. D'après A. Gray, il explique comment pendant la période glaciaire, beaucoup de nos essences forestières furent empêchées de reculer vers le Sud, grâce à la Méditerranée et à la Mer Noire, ainsi qu'aux chaînes des Pyrénées, des Alpes, des Carpathes et du Caucase; d'où, leur disparition complète. En Amérique, par contre ce recul put se faire et plus tard la réapparition de ces essences dans le Nord.

Après quoi, l'auteur traite la question de l'acclimatation des essences exotiques forestières, au point de vue pratique et des essais tentés à ce sujet, dans les forêts domaniales de l'Autriche.

